

Sollicitation No. 24062-19-096

Questions et réponses

(1) Quel est le contexte de cet examen réglementaire?

- La réglementation joue un rôle important dans la protection de la santé et de la sécurité, l'établissement des normes du marché et d'autres objectifs de politique publique. Cependant, la réglementation est souvent citée comme un obstacle à l'innovation et parfois comme une incitation à l'innovation. Plus récemment, en décembre 2017, le Conseil consultatif sur la croissance économique a indiqué au ministre des Finances qu'il était nécessaire que le gouvernement du Canada élabore une approche réglementaire capable de «mieux s'adapter à une économie où l'innovation et le changement sont la norme».
- Dans le budget de 2018, le gouvernement du Canada s'est engagé à poursuivre un programme de réforme de la réglementation axé sur le soutien à l'innovation et à l'investissement des entreprises grâce à une souplesse, une transparence et une réactivité accrues en matière de réglementation.
- À cette fin, le SCT procède à un examen pour examiner les moyens de moderniser les politiques et la gestion réglementaires dans les domaines réglementaires, notamment dans les secteurs ciblés de l'agroalimentaire et de l'aquaculture, de la santé et des sciences biologiques et du transport et de l'infrastructure.

(2) Combien de règlements le gouvernement a-t-il?

- Il y a actuellement plus de 2 600 règlements en vigueur.
- Le fichier de données fourni par Justice Canada contient les 2 600 règlements en vigueur ainsi que les règlements qui ont été abrogés depuis et les textes réglementaires qui ne sont pas considérés comme des règlements aux fins du présent examen.

(3) Quels sont les principaux moteurs de l'examen réglementaire?

- Bien que le Canada dispose d'un solide système de réglementation, il existe un besoin accru de modernisation de la réglementation en raison des changements socioéconomiques, de la perturbation numérique, de la croissance des entreprises et de la croissance du commerce mondial.
- Le Canada cherche à créer un système plus efficace, agile, réactif et transparent.

(4) Comment AI s'intègre-t-elle à l'examen?

- L'engagement de la communauté de l'intelligence artificielle vise à permettre au SCT de mieux comprendre la réglementation fédérale et le système de réglementation fédéral (règles contradictoires ou chevauchantes, relations entre les règlements, indicateurs d'approches réglementaires favorisant l'innovation).

(5) Quel est le processus d'acquisition?

- Le SCT publie une demande de renseignement sur achatsetventes.gc.ca. Selon la rétroaction reçue de la part des partenaires lors des Journées de l'industrie, le SCT décidera du mécanisme d'acquisition approprié.
- Il est attendu que la DP ait comme résultat :
 - a. l'attribution d'un contrat à un ou plusieurs soumissionnaires retenus;
 - b. la mise sur pied d'une liste de fournisseurs préapprouvés à partir de laquelle les ministères peuvent acquérir des biens ou des services pendant une certaine durée suivant l'attribution du contrat.

(6) Comment le contexte de cet examen réglementaire correspond-il à l'événement de la Journée de l'industrie?

- Cet événement est destiné à créer une conversation sur l'analyse avancée et la communauté de données. Il permettrait de faire participer la communauté de l'analyse de données avancée, tant en personne que par vidéoconférence dans l'ensemble du pays, et de recueillir des commentaires sur la façon dont la communauté voudrait travailler avec le SCT sur un tel travail.

(7) Quels sont les avantages pour le SCT et la communauté IA?

- Les connaissances acquises grâce à l'application de techniques d'analyse des données en profondeur et d'apprentissage automatique à la réglementation aideront à faire progresser le programme de modernisation du SCT. En ce qui concerne l'ensemble de la communauté, l'application de ces techniques à l'information juridique n'est pas nouvelle, mais la recherche législative peut toujours bénéficier de nouvelles approches. Comme les entreprises qui participent au défi conservent les droits de propriété intellectuelle, elles seront en mesure de commercialiser leur produit / prototype / preuve de concept auprès des parties intéressées. En outre, les PME bénéficieraient grandement de l'accès à un outil qui leur permettrait de naviguer dans le paysage réglementaire.

(8) Comment puis-je utiliser les données de Justice Canada?

- L'archive contient des fichiers lisibles par une machine XML. Les instruments statutaires qui sortent du cadre du projet ont tous un préfixe de nom de fichier SI (anglais) TR (français). Les règlements abrogés contiennent des étiquettes <Repealed> </Repealed>. Veuillez noter que les règlements peuvent être abrogés en partie ou en totalité.

(9) Quelles autres sources de données seront disponibles?

- Des sources de données supplémentaires sont fournies, mais les participants sont invités à utiliser toute information accessible au public. Le SCT est également prêt à discuter avec d'autres ensembles de données du gouvernement qui pourraient être pertinents.

(10) Existe-t-il des restrictions pour l'utilisation des techniques et des algorithmes d'intelligence artificielle dans la validation de principe?

- Il n'existe aucune restriction concernant les techniques et les algorithmes, à condition que la méthodologie des techniques ou des algorithmes puisse être divulguée et expliquée au jury à huis clos.